

**Projet d'arrêté du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude pour la réalisation d'une seconde salle pluridisciplinaire sur le site de l'écoquartier Jonction.**

(refusé par le Conseil municipal lors de la séance du 3 novembre 2010)

Considérant:

- que de nombreux lieux alternatifs ont fermé à Genève;
- la nécessité de répondre à la demande des jeunes pour des lieux de rencontre et de convivialité;
- qu'une première salle polyvalente a été intégrée au projet de reconstruction de l'écoquartier Jonction (forum),

le Conseil administratif présente au Conseil municipal un projet d'arrêté pour un crédit d'étude pour la réalisation d'une seconde salle pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, performances, etc.) en gestion associative, sur le site de l'écoquartier Jonction. L'étude sera menée en portant une attention particulière au voisinage et à la tranquillité des personnes.

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 450 000 francs destiné à l'étude d'une salle pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, performances, etc.) en gestion associative, sur le site de l'écoquartier Jonction, sur les anciens terrains des Services industriels de Genève, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N<sup>os</sup> 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 450 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.